

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



Guide du candidat
à
l'Examen de Certification
en médecine familiale

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
PRÉFACE.....	3
CODE DE CONDUITE DU CANDIDAT.....	4
DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ.....	4
DESCRIPTION DE L'EXAMEN	5
COMPOSANTES DE L'EXAMEN	5
HORAIRE DU WEEKEND DE L'EXAMEN	5
<i>Examen écrit</i>	6
<i>Examen oral</i>	6
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7
EFFETS PERSONNELS	7
DÉPLACEMENTS.....	7
SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET NUTRITION	7
URGENCES	8
POLITIQUE D'ARRIVÉE TARDIVE.....	8
IRRÉGULARITÉ DANS LE PROCESSUS.....	8
POLITIQUE EN MATIÈRE D'ANNULATION	8
PONDÉRATION DES EXAMENS	10
AVIS AUX DIRECTEURS DE PROGRAMME DE RÉSIDENCE.....	10
OBTENTION DE LA CERTIFICATION.....	11
INFORMATION AUX ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION MÉDICALE	11
MAINTIEN DE LA CERTIFICATION.....	11

Préface

Ce guide est destiné aux candidats qui désirent se présenter à l'Examen de certification en médecine familiale du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC). Il contient certains renseignements nécessaires à la préparation de l'examen.

Les candidats qui auront satisfait à toutes les exigences et qui réussissent cet examen obtiendront deux titres de compétences, soit la Certification en médecine familiale du CMFC (CCMF) et le titre de Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC).

Les candidats admissibles à l'examen par la voie de la résidence pourront se familiariser avec les différentes composantes de l'examen et en discuter au sein de leurs programmes de formation respectifs. Les candidats de l'extérieur du Canada admissibles par la voie d'un programme de résidence approuvé ou les candidats admissibles par la voie de la pratique sont invités à contacter le département universitaire de médecine de famille le plus près de chez eux ou communiquer avec leur section provinciale du Collège pour s'inscrire à des séances préparatoires. Certains programmes de formation et certaines sections provinciales organisent des ateliers d'initiation avant la tenue de l'examen du printemps et de l'automne. Les coordonnées des sections du CMFC sont affichées au www.cfpc.ca.

L'Examen de certification en médecine familiale est une évaluation globale des connaissances et des compétences du médecin. Il mesure les capacités du médecin de mettre en œuvre la méthode clinique centrée sur le patient telle qu'elle s'applique à l'envergure et à la profondeur de la pratique familiale clinique. *L'envergure de la pratique* signifie qu'elle s'étend de la prestation des soins au cabinet, à l'hôpital ou à domicile, à une variété d'autres contextes pour les patients, hommes et femmes, de tous les groupes d'âge. On parle de *profondeur de la pratique*, car elle ne se limite pas à une seule maladie, à un seul organe ou à un seul système de l'organisme, et comprend une approche structurée au maintien de la santé, ainsi que la prise en charge d'une maladie qui touche n'importe quels organes ou systèmes.

Le contenu de l'examen est tiré de la médecine familiale clinique, et les candidats qui ont été formés au sein d'un programme de résidence en médecine de famille ou dont la pratique est généralisée ne devraient pas y trouver de question ou de sujet qui ne repose pas sur leur pratique quotidienne. Ceux dont la pratique est plus limitée, par exemple, qui exclut l'obstétrique et la pédiatrie, doivent s'attendre à trouver des questions portant sur ces disciplines, et nous leur conseillons d'actualiser leurs connaissances dans ces domaines.

Le Collège tente continuellement d'améliorer la qualité de son examen. Pour ce faire, il étudiera occasionnellement les différentes composantes de l'examen pendant que celui-ci se déroule, et ce dans un ou plusieurs centres. Cette activité nécessaire vise à assurer que l'examen conserve ses qualités d'excellence; la plupart des organismes qui préparent des examens le font régulièrement. Le Collège s'assurera que ce processus n'influe pas sur le rendement ou sur l'évaluation des candidats.

Pour maintenir l'efficacité de l'examen, il est essentiel que son contenu demeure confidentiel. Lorsqu'ils soumettent leur demande, tous les candidats **doivent** signer une déclaration de confidentialité les interdisant de divulguer la nature de l'Examen de certification en médecine familiale, ainsi que le contenu de toute question ou réponse qui y figure.

Bonne chance. Nous souhaitons vous accueillir très bientôt comme nouveau membre certifié du Collège des médecins de famille du Canada.

Code de conduite du candidat

Toute action pouvant compromettre la bonne tenue de l'Examen de certification en médecine familiale du Collège des médecins de famille du Canada est considérée correspondre à la définition de comportement non professionnel et contrevient au Code de conduite du candidat. Ces actions comprennent, notamment :

- donner ou tenter de donner ou de recevoir de l'information des autres candidats (p. ex., parler ou passer des notes) ou de toute autre source (p. ex., utiliser un appareil électronique) durant l'examen,
- observer ou tenter d'observer les réponses ou de montrer des réponses à un autre candidat,
- copier ou tenter de copier ou de retirer du matériel d'examen du site de l'examen,
- divulguer ou tenter de divulguer à qui que ce soit la nature ou le contenu d'une question ou d'une réponse à l'Examen de certification en médecine familiale.
- avoir un comportement qui est dérangeant, agressif ou qui représente une menace pour la sécurité du personnel ou des autres candidats.

Tout candidat trouvé coupable d'avoir violé le Code de conduite du candidat s'expose à des pénalités qui seront déterminées par le Bureau des examens et de la certification du CMFC. Les conséquences d'un comportement non professionnel peuvent comprendre la perte des frais d'examen, l'invalidation des résultats de l'examen, la suspension ou la disqualification à des examens futurs et la déclaration du cas aux ordres des médecins

Déclaration de confidentialité

Voici la déclaration de confidentialité du CMFC :

« L'Examen de certification en médecine familiale est devenu une composante importante du processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Ce rôle, relativement nouveau, incite parfois certains candidats à tenter par tous les moyens possibles de réussir. Pour aider leurs collègues à s'y préparer, certains candidats ont entrepris de mémoriser le contenu de l'examen et de faire circuler l'information aux futurs candidats.

La nature de l'examen écrit est relativement vulnérable à ce type d'activité puisque nous devons réutiliser les questions afin d'assurer la fiabilité et la validité de l'instrument utilisé. La diffusion du contenu de l'examen aux candidats menace notre capacité d'assurer la fiabilité et la validité de l'examen, sans avoir à hausser les frais pour couvrir le coût supplémentaire lié à la préparation de nouveaux examens chaque année. Nous espérons minimiser ce risque en demandant à tous les candidats de signer une déclaration de confidentialité, en tant que partie intégrante de leur admissibilité à l'examen.

En reconnaissance des obligations du Collège des médecins de famille du Canada et de mes propres obligations envers la population d'assurer que seuls les médecins qui ont réussi en toute honnêteté la totalité de l'Examen de certification en médecine familiale soient certifiés du Collège des médecins de famille du Canada,

J'atteste, par la présente, que je ne poserai aucun geste qui puisse compromettre la bonne tenue de l'Examen de certification en médecine familiale et que je me conformerai au Code de conduite du candidat apparaissant ci-dessus.

Je comprends que le non-respect de cette attestation peut engendrer des pénalités qui seront déterminées par le Bureau des examens et de la certification et pouvant inclure la perte de mes frais d'examen, l'invalidation des résultats de l'examen, la disqualification aux examens futurs du Collège des médecins de famille du Canada et la déclaration du cas aux ordres des médecins.

Je me présente à l'Examen de certification en médecine familiale du Collège des médecins de famille du Canada ; j'ai lu et j'accepte les termes de la déclaration ci-dessus.

Description de l'examen

Définir la compétence aux fins de la certification par le Collège des médecins de famille du Canada : les objectifs d'évaluation en médecine familiale.

Les, [objectifs d'évaluation](#) y compris les sujets et éléments clés qui servent à orienter le Comité des examens du Collège dans l'élaboration des questions de l'Examen de certification en médecine familiale sont disponibles sur le site Web du CMFC. Ils servent à s'assurer que l'examen conserve une validité et une fiabilité acceptables. Pour ce faire, les objectifs d'évaluation ont été conçus pour décrire clairement le domaine de compétence à mesurer dans chaque sujet. La plupart des cas reposeront sur ces objectifs d'évaluation.

Composantes de l'examen

L'Examen de certification en médecine familiale est constitué de deux composantes : un examen écrit et un examen oral. L'examen écrit comprend des simulations cliniques écrites abrégées (SAMP). L'examen oral comprend cinq stations d'entrevues médicales simulées (EMS). La matière qui fera l'objet d'une évaluation dans chaque séance d'examen est répartie dans toutes les composantes cliniques et écrites. Pour réussir à l'ensemble de l'examen, les candidats doivent obtenir une note de passage dans chacune des deux composantes. Les candidats passeront l'examen sur une période de deux jours.

Horaire du weekend de l'examen

Examen de certification en médecine familiale	
Exam écrit	Examen des compétences cliniques
SAMP	EMS
Mercredi, jeudi ou vendredi	Samedi ou dimanche
4.5 heures incluant : <ul style="list-style-type: none">• 4 heures de test et 15 minutes ajoutées au temps accordé pour permettre aux candidats de faire une pause si nécessaire• 15 minutes consacrées aux formalités (c-à-d. confirmation, déclaration de confidentialité, didacticiel et confirmation finale) Veillez prévoir 5 heures de temps sur les lieux	<ul style="list-style-type: none">• Cinq entrevues de 15 minutes Veillez prévoir 3 heures de temps sur les lieux

Examen écrit

L'examen écrit est composé de simulations cliniques écrites abrégées (SAMP) conçues pour mesurer la capacité du candidat de se rappeler ses connaissances factuelles et de trouver une solution à des problèmes dans les domaines de la définition des problèmes de santé, de la prise en charge de ces problèmes et de l'évaluation critique.

Cette partie de l'examen sera administrée par voie électronique dans des centres d'examen Prometric situés dans plusieurs villes canadiennes, et sera d'une durée d'environ quatre heures.

Les candidats seront informés du site web à partir duquel ils devront sélectionner l'heure et le lieu de leur examen.

Notez bien pour l'examen SAMP, les candidats ont la responsabilité de sélectionner le centre Prometric le plus proche de leur examen EMS s'ils participent aux deux examens. Cela leur permettra d'avoir assez de temps pour voyager entre les deux sites.

Visitez le site Web du CMFC (www.cfpc.ca) pour voir une démonstration de [simulation clinique écrite abrégée](#) et pour obtenir [d'autres ressources](#).

Examen oral

L'examen oral comprend cinq entrevues médicales simulées (EMS) de 15 minutes chacune. Les EMS ont lieu le samedi ou le dimanche du week-end de l'examen.

EMS

Ces entrevues sont conçues pour reproduire, dans la mesure du possible, l'environnement réel dans lequel le médecin de famille exerce. Les examinateurs, qui sont eux-mêmes médecins de famille, ont reçu la formation nécessaire pour jouer le rôle de patients présentant des affections précises. La prise en charge du patient par le candidat est notée par le médecin qui joue le rôle du patient selon des critères préétablis.

Cet examen évalue la capacité de cerner et de prendre en charge des problèmes de santé. La pondération est axée sur l'approche du candidat face au patient, incluant la capacité de comprendre le vécu du patient et d'établir une relation médecin-patient favorable.

L'établissement du « bon diagnostic » est de moindre importance dans la pondération de cet examen. Il n'y a pas d'attente ni d'objectif dissimulé.

[Une bibliothèque de scripts et des vidéos d'entrevues médicales simulées](#) sont affichés sur le site Web du CMFC.

Visitez aussi la section [Préparation en vue de l'examen en médecine familiale](#) pour obtenir davantage de ressources.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Effets personnels

Aucun article personnel ne sera autorisé dans la salle d'examen. On vous demandera de placer tous vos effets personnels tels que clés, papiers, portefeuilles, téléphones cellulaires, montres, manteaux, etc. dans une zone désignée à cette fin pendant l'examen. Bien que tous les efforts soient déployés pour les conserver en toute sécurité, le CMFC n'est pas responsable de vos effets personnels. Veuillez en apporter le moins possible.

Veillez noter qu'il est strictement interdit de porter des montres ou bracelets électroniques de toute sorte (c'est-à-dire numérique, analogique ou smartwatch) le jour de l'examen. Le temps restant pendant l'examen écrit (SAMP) sera clairement indiqué sur votre ordinateur. Une horloge sera disponible dans chaque salle d'examen oral (EMS).

Articles obligatoires :

Les deux jours d'examen :

- pièce d'identité avec photo émise par une instance gouvernementale (p. ex., permis de conduire ou passeport)

Déplacements

- Vous recevrez de plus amples renseignements sur le ou les sites d'examen et sur les dates de vos examens oraux et écrits environ six semaines avant la tenue de l'examen.
- C'est à vous de faire vos propres arrangements pour vos déplacements vers le centre d'examen. Nous conseillons à tous les candidats de l'extérieur de tenir compte des délais imprévus lorsqu'ils feront leurs réservations. Le Bureau des examens et de la certification n'est pas responsable du retard des candidats.
- À moins d'indications contraires, vous ne devriez pas prévoir de vol de retour avant 20 h le jour de votre examen.
- Au moment de faire votre réservation, vous pouvez utiliser les services de l'agence de voyages du CMFC, à www.visiontravel.ca

Santé, bien-être et nutrition

- Si vous pensez que des raisons de santé ou personnelles pourraient nuire à votre rendement, ne passez pas l'examen. Vous devriez en informer immédiatement le CMFC ou le coordonnateur du centre.
- Par courtoisie pour les autres candidats et les examinateurs, évitez de porter un parfum ou une lotion après rasage à odeur forte durant l'examen.
- Les aliments ne sont pas permis durant l'examen. Toutefois, les candidats ayant des exigences alimentaires spéciales devront prendre des dispositions avec le Collège avant l'examen. Si le Collège l'autorise, les aliments peuvent être apportés dans un sac en plastique transparent.
- Les candidats qui ont besoin de n'importe quel type de modification sur les lieux de l'examen (c.-à-d. pièce privée pour tirer du lait maternel, pause additionnelle, accès à des médicaments ou autres dispositifs, etc.) doivent prendre des dispositions à l'avance pour s'assurer que les sites d'examens seront en mesure de répondre à ces besoins.

Urgences

Dans l'éventualité où une situation d'urgence surviendrait le jour de l'examen, vous devez laisser un message pour le personnel du CMFC au 1 800 387-6197, poste 405 ou poste 2016.

Politique d'arrivée tardive

SAMP

Prévoyez d'arriver au moins 30 minutes avant votre rendez-vous afin d'avoir assez de temps pour les procédures d'inscription. (Par exemple, si votre rendez-vous est prévu à 8 h, vous devriez arriver au centre d'examen à 7 h 30.) L'inscription sera effectuée selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'heure de début de votre examen pourrait varier légèrement en fonction du temps nécessaire pour vous inscrire.

Les candidats qui se présentent à l'examen écrit plus de 30 minutes après l'heure de début qui leur a été assignée ne pourront pas commencer leur examen. Ils seront considérés comme absents. Les frais ne seront pas remboursés pour les candidats qui n'ont pas pu effectuer leur examen à cause d'un retard. Le fait d'avoir eu moins de temps pour compléter l'examen en raison d'un retard ne constitue pas un motif valable d'appel.

EMS

L'heure à laquelle vous devez arriver au centre d'examen sera indiquée dans votre lettre d'admission. Assurez-vous d'arriver à temps pour vous inscrire et pour commencer votre séance d'examen à l'heure.

Les candidats qui se présentent au centre d'examen après le début de leur premier examen oral seront admis à la discrétion du coordonnateur du centre, et ce SEULEMENT si l'horaire le permet. Si le centre est dans l'impossibilité d'accommoder un candidat en retard, celui-ci sera considéré comme absent et cela ne comptera pas comme une tentative d'examen. Les frais ne seront pas remboursés pour les candidats qui n'ont pas pu effectuer leur examen à cause d'un retard.

Irrégularité dans le processus

Si, durant l'examen, vous pensez qu'il y a eu irrégularité dans le processus, celle-ci devrait être portée à l'attention du coordonnateur local de l'examen immédiatement. Ceci permet au coordonnateur d'instituer immédiatement un plan d'action pour corriger l'erreur de processus ou, si une telle action n'est pas possible, de fournir un rapport écrit au Bureau des examens et de la certification dans les meilleurs délais possible. Une attention précoce et immédiate à l'irrégularité dans le processus devrait vraisemblablement se traduire par une résolution complète et satisfaisante de la plupart des irrégularités détectées. Ceci n'écarte pas une demande éventuelle de révision de la part du candidat concerné. Au contraire, elle sera considérée comme une preuve additionnelle de l'importance de l'irrégularité dans le processus dans ce cas.

Politique en matière d'annulation

La portion des frais d'examen qui est remboursable varie en fonction de la date de réception d'une demande de désistement/remboursement écrite et signée.

- Les candidats qui se désistent 60 jours ou plus avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité de 500 \$.
- Les candidats qui se désistent de 30 à 60 jours avant la date de l'examen seront assujettis à une pénalité équivalant à la moitié (50 %) des frais d'examen.
- Aucun remboursement ne sera accordé aux candidats qui se désistent à moins de 30 jours de la date de l'examen.

Les candidats qui désirent se présenter à l'examen à une date ultérieure doivent se désister et faire une nouvelle demande. Les frais payés pour une tentative d'examen ne sont pas transférables.

Pondération des examens

L'analyse des résultats est terminée environ six semaines après la tenue de l'examen et les résultats sont envoyés au Bureau des examens et de la certification. Au Bureau des examens et de la certification, les candidats sont identifiés exclusivement par numéro afin d'assurer l'anonymat. Le Bureau des examinateurs revoit tous les résultats et recommande ceux qui devraient être certifiés. Les candidats sont habituellement informés de leurs résultats par la poste dans les huit semaines suivant l'examen. Les résultats sont également affichés dans la section sécurisée à l'intention des « MEMBRES » du site Web du CMFC. Les candidats recevront un avis par courriel lorsque les résultats seront accessibles en ligne. Nous encourageons les candidats à enregistrer à l'avance leur nom d'utilisateur et leur mot de passe pour accéder à la section réservée aux MEMBRES.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats ne seront pas transmis par courriel, par téléphone ou par télécopieur.

L'examen constitue une révision globale des connaissances et des habiletés en médecine familiale du candidat. Les bonnes réponses aux simulations cliniques écrites abrégées et la performance attendue à l'examen oral sont normalisées par le Comité des examens du Collège, conformément aux normes canadiennes de pratique. Des critères précis sont définis tant pour les examinateurs que pour les correcteurs, et la performance des candidats est mesurée en fonction de ces critères. Pour obtenir la certification, les candidats devront démontrer un niveau de performance comparable à celui de leurs pairs.

L'Examen de certification en médecine familiale est un instrument d'évaluation finale qui porte sur un large éventail de matières. Nous ferons savoir aux candidats s'ils ont réussi ou échoué à l'examen dans son ensemble. Leur profil de résultats indiquera également s'ils ont réussi ou non les composantes orales et écrites de l'examen.

La matière qui doit faire l'objet d'une évaluation dans chaque séance d'examen est répartie dans toutes les composantes sur les compétences cliniques et écrites. Il y a donc lieu de rappeler aux candidats que, pour réussir l'ensemble de l'examen, ils doivent obtenir une note de passage dans les deux composantes.

Avis aux directeurs de programme de résidence

Conformément à la politique du Collège, les directeurs de programme auront accès à un sommaire des résultats des résidents inscrits à leur programme qui se sont présentés à l'examen. Ces renseignements sont très précieux pour les directeurs de programme, car ils leur permettent d'évaluer leur propre processus d'évaluation de la formation et de cerner les points forts ou les points faibles de leur programme, le cas échéant. Si, pour une raison quelconque, un candidat ne veut pas que ses résultats soient transmis au directeur de son programme, il doit envoyer une demande écrite à cet effet à notre bureau **dans la semaine qui suit l'examen**, faute de quoi ses résultats seront envoyés au directeur de programme conformément à notre politique.

Obtention de la certification

Pour les candidats admissibles par la voie de la résidence, la certification en médecine familiale exige la réussite de l'Examen de certification, ainsi qu'une attestation d'achèvement de la formation. Le Collège contactera les programmes de résidence canadiens pour exiger un certificat d'achèvement de la formation pour tous les résidents. Les résidents provenant d'un pays dont les normes d'accréditation de formation en médecine familiale ont été approuvées (c-à-d. les États-Unis d'Amérique, l'Australie, l'Irlande et le Royaume-Uni) doivent faire vérifier leur preuve d'achèvement de formation par inscriptionmed.ca avant de pouvoir obtenir leur désignation. À la réussite de l'examen et sur confirmation d'achèvement de la formation par votre programme, vous serez inscrit comme membre certifié du Collège.

Information aux organismes de réglementation médicale

Le Collège des médecins de famille du Canada fera automatiquement parvenir la liste des médecins qui obtiennent la certification à tous les organismes de réglementation médicale au Canada dès réception du statut de certification.

Maintien de la certification

La réussite de l'Examen de certification en médecine familiale est l'une des conditions préalables à la Certification en médecine familiale (CCMF) du Collège des médecins de famille du Canada. Afin de conserver votre statut de membre certifié, vous devez maintenir votre adhésion au Collège et satisfaire à ses exigences de formation médicale continue qui s'appliquent aux membres certifiés.